

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

Date de la Convocation :

19 Mai 2023

Date d'affichage :

31 mai 2023

Objet de la délibération :

DEL2023_035 – Fermetures de Postes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023_035-DE



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Cinq Mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Myriam LALLEMAND à Mr Jean MORA, Mme Marjolaine PERNAUT à Mme Delphine DUPRAT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Martine DUVIGNAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les mouvements de personnels suivants :

- le départ à la retraite pour invalidité de l'agent titulaire du grade d'adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe faisant fonction d'agent comptable,
- le départ à la retraite de l'agent titulaire du poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe faisant fonction de responsable Etat Civil, Elections et Aide Sociale,
- l'avancement de grade de l'agent titulaire du poste d'adjoint technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien des salles communale au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} Classe,
- le transfert de quatre professeurs de musique à temps non complet titulaires du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- la démission d'un professeur de musique à temps non complet titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- la démission de l'agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe faisant fonction de cuisinier,

Il propose au Conseil Municipal de mettre à jour la liste des effectifs de la Commune comme suit :

- De supprimer, à compter **du 1^{er} Juin 2023**, les emplois permanents à temps complet et non complet ci-après :



- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - Adjoint Technique territorial à temps complet,
 - Assistant d'enseignement Artistique à temps non complet (7.83 h hebdomadaires)
 - Assistant d'enseignement Artistique à temps non complet (4.83 h hebdomadaires)
 - 2 Assistants d'enseignement Artistique à temps non complet (6.83 h hebdomadaires)
 - Assistant d'enseignement Artistique à temps non complet (18.30 h hebdomadaires)
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- De mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :
- **Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe :**
 - ✓ ancien effectif : 2
 - ✓ nouvel effectif : 1
 - **Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet,**
 - ✓ ancien effectif : 2
 - ✓ nouvel effectif : 1
 - ✓ Adjoint Technique territorial :
 - ✓ ancien effectif : 13
 - ✓ nouvel effectif : 12
 - **Assistant d'enseignement Artistique :**
 - ✓ ancien effectif : 5
 - ✓ nouvel effectif : 0
 - **Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :**
 - ✓ ancien effectif : 8
 - ✓ nouvel effectif : 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- La suppression des postes ci-dessus proposée,
- La mise à jour du tableau des effectifs comme suit :
 - **Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe :**
 - ✓ ancien effectif : 2
 - ✓ nouvel effectif : 1
 - **Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet,**
 - ✓ ancien effectif : 2
 - ✓ nouvel effectif : 1
 - **Adjoint Technique territorial :**
 - ✓ ancien effectif : 13
 - ✓ nouvel effectif : 12
 - **Assistant d'enseignement Artistique :**
 - ✓ ancien effectif : 5
 - ✓ nouvel effectif : 0
 - **Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :**
 - ✓ ancien effectif : 8
 - ✓ nouvel effectif : 8

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 040-214001505-20230525-DEL2023_035-DE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023_035-DE

